Polémique à Versailles dans une école

Article rédigé par Le Salon Beige, le 26 mars 2022

Source [Le Salon Beige] : A Versailles, l'école Sainte-Marie des Bourdonnais <u>a été sollicitée</u> par deux hommes vivant en concubinage qui souhaitent y inscrire un enfant. Alors que de nombreuses familles attendent parfois en vain une place pour leur enfant, la directrice Isabelle Samie a décidé d'accepter l'enfant, provoquant un tollé, car les parents choisissent cet établissement pour apporter un modèle éducatif conforme aux valeurs de l'Évangile

Les parents qui inscrivent leur enfant dans cette école catholique doivent signer une charte. Comment des personnes qui vivent frontale ment en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise peuvent-ils signer une telle charte ? Et quel exemple pour les enfants qui demanderont pourquoi leur camarade de classe a « deux papas » ? Faudra-t-il donc parler d'homosexualité dès 3 ans ? Malheur à ceux par qui le scandale arrive.

Les autorités catholiques de l'école se sont réunies, autour d'Isabelle Samie, directrice de Sainte-Marie des Bourdonnais, et d'Emmanuel Vandroux, directeur diocésain, en présence des membres de l'APEL. Ils ont tenté de convaincre les parents que le « *projet pastoral de l'école ne changerait pas* » tandis que certains responsables de l'APEL emploient déjà le terme "famille homoparentale" dans leur compte-rendu sur l'affaire...

Des prêtres et des parents d'élèves contestent cette décision, certains allant jusqu'à demander la démission de la directrice d'établissement du fait de la rupture de confiance qui s'est opérée avec elle. Il a été décidé d'accueillir l'enfant car les deux messieurs se seraient engagés (mais seulement par oral) à respecter le projet pastoral et éducatif de l'école. Personne ne croit que, le jour où ils se feront un plaisir de ne pas le respecter, l'enfant sera exclu.

Cette dérive n'est pas isolée. Un lecteur m'informe ainsi que des établissements scolaires privés sous contrat continuent de diffuser <u>le film Tomboy</u> auprès des élèves. A chaque fois, l'information a volontairement été cachée aux parents. Il s'agit de deux établissements privés sous contrat des Landes, le premier l'a fait pour les classes de 4e, le second pour les classes de 6e. Les AFC ont envoyé une lettre de protestation au directeur diocésain.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

https://www.lesalonbeige.fr/que-se-passe-t-il-a-lecole-sainte-marie-des-bourdonnais-a-versailles/?utm_source=

26/03/2022 07:00